



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Ville de Bruxelles
Département Urbanisme
Section Autorisations
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 29/06/2022

Votre réf : B475/2021
Réf. CRMS : BXL22855
Réf. NOVA : 04/XFD/1785282

BRUXELLES. Rue du Béguinage, 30

(= ZP de l'ensemble de maisons du quartier du Béguinage)

PERMIS D'URBANISME : supprimer l'escalier hélicoïdal en façade arrière (mise en conformité), démolir reconstruire les annexes au rez-de-chaussée et au niveau de l'entresol, aménager des terrasses sur les toitures plates (rez et entresol), créer une terrasse tropézienne dans le pan arrière de la toiture, modifier la façade avant (pose d'un enduit lisse gris anthracite impliquant la suppression des décors d'origine et remplacement de l'ensemble des menuiseries) et modifier le relief du jardin en vue d'aménager une terrasse
Demande de la Ville du 15/06/2022

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 22/06/2022, a formulé les remarques suivantes sur la demande.

La CRMS ne souscrit pas aux teintes foncées qui sont proposées pour la façade avant qui appartient à un ensemble néoclassique très cohérent. Elle insiste sur la *restauration de la façade avant dans le respect de ses caractéristiques néoclassiques* avec le maintien de la teinte claire (blanche) de l'enduit, la remise en peinture des châssis en bois dans une teinte claire également, la préservation de tous les détails et éléments décoratifs (encadrements de fenêtres de tous les étages (y compris ceux en bois du rez-de-chaussée), motifs décoratifs situés en-dessous et au-dessus des baies de fenêtres, ferronneries (garde-corps, grilles des soupiraux), moulures, trous de boulins, corniche, soubassement en pierre bleue...). La note explicative mentionne le maintien des moulures et éléments décoratifs mais l'élévation de la façade de la situation projetée ne les indique pas. Il y a donc lieu de préciser que l'ensemble de ces éléments doivent être soigneusement conservés et restaurés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEY-FROOTS
Secrétaire-adjointe


C. FRISQUE
Président

c.c. : tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; katia.deluca@brucity.be ;
commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; mbadard@urban.brussels ;
crms@urban.brussels ; urb.accueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be

1/1